



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Quiz

Métiers de la  
SANTÉ et du  
SOCIAL

COMMENCER



## 1) En nombre d'emplois, les secteurs sanitaire et social se placent sur le podium Grand Est en :



- A. 1<sup>re</sup> position
- B. 2<sup>e</sup> position
- C. 3<sup>e</sup> position



**VALIDER**



## 1) En nombre d'emplois, les secteurs sanitaire et social se placent sur le podium Grand Est en :

Réponse : A

Les secteurs sanitaire et social constituent le 1<sup>er</sup> employeur du Grand Est.

Suivent les secteurs du commerce et des administrations publiques.

*Source : INSEE, recensement de la population 2015, données au lieu de travail.*

R



## 2) Dans la région, les diplômés et diplômées de ces secteurs s'insèrent en moyenne à :



- A. 80%
- B. 90%
- C. 95%



**VALIDER**



## 2) Dans la région, les diplômés et diplômées de ces secteurs s'insèrent en moyenne à :

Réponse : C

On peut parler ici de plein emploi. Les besoins à l'horizon 2030, accrus par le vieillissement de la population et la situation sanitaire, sont de l'ordre de 2000 recrutements supplémentaires par année, pour la région.

*source : INSEE 2020*

R



### 3) Quelle est la part de garçons en école de soins infirmiers ?



- A. 5%
- B. 12 %
- C. 17%



**VALIDER**



### 3) Quelle est la part de garçons en école de soins infirmiers ?

#### Réponse : C

Les infirmiers en formation étaient 12% en 2004 et en 12 ans leur part a progressé de 5 points. Mais les hommes restent encore moins nombreux dans les métiers de la petite enfance (5%) et exceptionnels dans le métier de sage-femme (2.5%). Or, la mixité c'est pour tout le monde.

Il est important que les garçons puissent aller vers les secteurs qui les attirent sans s'autocensurer.

La diversité doit être favorisée dans tous les secteurs, ici pour que les enfants dans leur environnement puissent croiser des hommes et pas seulement des femmes.

Source : DREES, *La formation aux professions de santé en 2016*, oct 2018.

R



#### 4) Dans laquelle de ces professions y a-t-il la plus grande part de femmes ?



- A. Éducateur spécialisé / Éducatrice spécialisée
- B. Médecin
- C. Kinésithérapeute



**VALIDER**





## 4) Dans laquelle de ces professions y a-t-il la plus grande part de femmes ?

### Réponse : A

Les éducatrices spécialisées représentent 69%. La part des femmes médecins est de 46% et celle des kinésithérapeutes atteint la parité 50%.

Si les étudiantes sont de plus en plus nombreuses dans les cursus de médecine, elles restent très minoritaires dans les spécialités les plus prestigieuses telles que la chirurgie, ou parmi les professeurs de médecine. C'est la notion de « plafond de verre »\* qui est ici en jeu.

\* désigne les « freins invisibles » à la promotion des femmes dans les structures hiérarchiques.

Il constitue un obstacle dans l'évolution de leur carrière au sein de l'entreprise et limite leur accès à des postes à responsabilité.

Sources :

*Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Démographie des kinésithérapeutes, Sept 2017*

*DREES, Etudes & Résultats, 10 000 médecins de plus depuis 2012, Mai 2018*

*Pôle Emploi, Eclairages et synthèses, Les métiers de l'action sociale, Déc 2018*

R



## 5) Quelles sont les compétences principales attendues par les recruteurs pour devenir aide à domicile ?



- A. Autonomie
- B. Sens des responsabilités
- C. Sens relationnel



**VALIDER**



## 5) Quelles sont les compétences principales attendues par les recruteurs pour devenir aide à domicile ?

Réponses : A, B et C (question piège !)

En effet, ce métier d'aide aux personnes fragiles s'exerce de façon indépendante et nécessite d'être autonome et de s'organiser dans un contexte de contrainte de temps et d'environnement.

En plus de ces compétences comportementales, les employeurs accordent aussi beaucoup d'importance à l'expérience professionnelle déjà acquise (grâce à des stages par exemple).

Source : Pôle Emploi, Eclairages et synthèses, Les métiers de l'action sociale, Déc 2018.

R



## 6) Quel pourcentage d'assistants / assistantes de service social travaille dans la fonction publique ?



- A. 10%
- B. 50%
- C. 80%



**VALIDER**



## 6) Quel pourcentage d'assistants / assistantes de service social travaille dans la fonction publique ?

### Réponse : B

L'assistant ou assistante de service social intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales.

Son premier employeur est le secteur public : services sociaux des municipalités, des départements, des hôpitaux, prisons, établissements scolaires... Mais il existe aussi des postes dans le secteur associatif ou, plus rarement, en entreprise.

Source : DREES, *Etudes et résultats*, Oct 2015.

R



## 7) Parmi ces médecins, lequel/laquelle n'existe pas ?



- A. Allergologue
- B. Anatomopathologiste
- C. Herpétologiste
- D. Anesthésiste réanimateur / Anesthésiste réanimatrice
- E. Endocrinologue
- F. Gériatre
- G. Radiologue



**VALIDER**



## 7) Parmi ces médecins, lequel/laquelle n'existe pas ?

Réponse : C

Tous ces médecins sont des spécialistes ayant effectué au minimum 10 ans d'études.

L'allergologue est un ou une spécialiste des allergies, l'anatomopathologiste des tissus et cellules, l'endocrinologue des hormones, le ou la gériatre des problèmes de santé liés au vieillissement.

Quant aux radiologues et anesthésistes, leur spécialité parle d'elle-même !

Au fait, l'herpétologiste existe, c'est un ou une scientifique qui étudie les reptiles, ce qui n'a donc rien à voir avec une spécialité médicale.

R



## 8) Parmi ces métiers de l'appareillage, lequel n'existe pas ?



- A. Audioprothésiste
- B. Podo-orthésiste
- C. Orthoprothésiste
- D. Neuroprothésiste



**VALIDER**





## 8) Parmi ces métiers de l'appareillage, lequel n'existe pas ?

Réponse : D

Audio pour aider les oreilles, podo pour les pieds, ortho pour redresser ou remplacer les membres, neuro... on ne remplace pas (encore ?) un cerveau défaillant ! :-)

R



## 9) Laquelle de ces professions ne peut pas s'exercer en prison ?



- A. Éducateur / Éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse
- B. animateur social / animatrice sociale
- C. Prothésiste dentaire
- D. Conseiller / conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation



**VALIDER**



## 9) Laquelle de ces professions ne peut pas s'exercer en prison ?

### Réponse : C

L'immense majorité des professionnels du secteur sanitaire et social étant en contact direct avec les personnes, ils ou elles peuvent être amenés à travailler en milieu carcéral.

C'est le cas des animateurs ou animatrices sociales, des éducateurs ou éducatrices de la PJJ ainsi que des conseillers ou conseillères pénitentiaires d'insertion et de probation.

Mais il existe quelques exceptions, notamment parmi les métiers techniques : le ou la prothésiste dentaire, ou encore le technicien ou la technicienne de laboratoire médical en font partie.

R



## 10) Combien faut-il suivre d'années d'études après le bac pour devenir infirmier / infirmière ?



- A. 2
- B. 3
- C. 5



**VALIDER**



## 10) Combien faut-il suivre d'années d'études après le bac pour devenir infirmier / infirmière ?

### Réponse : B

Le diplôme d'état d'infirmier est reconnu au niveau licence. Il se prépare au sein d'un IFSI (Institut de formation en soins infirmiers). Par la suite, il est possible de se spécialiser :

- après 2 ans de pratique, on peut préparer les concours d'infirmier de bloc opératoire (18 mois de formation) ou d'infirmier-anesthésiste (24 mois de formation).
- après 3 ans de pratique, on peut devenir « infirmier en pratiques avancées » (IPA). Ce diplôme reconnu au grade de master se prépare en 2 ans et permet d'exercer des compétences relevant du champ médical.

R



## 11) Quelle est la différence entre un / une nutritionniste et un diététicien / une diététicienne ?



- A. Le ou la nutritionniste est médecin spécialiste.
- B. Le diététicien ou la diététicienne peut prescrire des médicaments.
- C. Le ou la nutritionniste a suivi une formation bac + 2 (BTS) ou bac + 3 (BUT).



**VALIDER**



## 11) Quelle est la différence entre un / une nutritionniste et un diététicien / une diététicienne ?

### Réponse : A

Le diététicien est parfois appelé diététicien-nutritionniste, mais il ne faut pas le confondre avec le nutritionniste.

Le premier a suivi une formation bac+2 ou bac+3 : il s'occupe de rééquilibrer le régime alimentaire en prescrivant des repas adaptés.

Le second est un médecin spécialiste ayant suivi une formation bac+10 ; à ce titre il ou elle peut prescrire des médicaments.

R



## 12) Où se forme-t-on pour devenir psychologue ?



- A. A l'université
- B. Dans une école
- C. Dans un lycée (classe prépa ou BTS)



**VALIDER**





## 12) Où se forme-t-on pour devenir psychologue ?

### Réponse : A

A l'exception de quelques écoles privées, la formation de psychologue de formation de psychologue se déroule à l'université.

Le titre de psychologue est obtenu au niveau master. .

Le cursus universitaire est donc licence + master.

À noter : Le BTS prépare en 2 ans à un métier ; la classe prépa prépare en 2 ans à l'entrée dans une Grande école (d'ingénieurs ou de commerce principalement).

R



### 13) Parmi ces métiers, 2 nécessitent d'avoir le bac, lesquels ?



- A. Aide médico-psychologique
- B. Technicien / Technicienne de laboratoire médical
- C. Auxiliaire de puériculture
- D. Moniteur éducateur / Monitrice - éducatrice
- E. Ambulancier / Ambulancière
- F. Aide - soignant / Aide - soignante
- G. Conseiller / Conseillère en économie sociale et familiale



**VALIDER**



## 13) Parmi ces métiers, 2 nécessitent d'avoir le bac, lesquels ?

### Réponses : B et G

Dans ces métiers où l'aspect relationnel prime souvent sur l'aspect technique, de nombreux métiers sont accessibles sans condition de diplôme.

Toutefois, cela ne dispense pas de suivre une formation pour obtenir un diplôme d'état ou une certification.

Et la tendance pour une meilleure reconnaissance des métiers est de développer la professionnalisation (acquisition de compétences) des personnels.

R



## 14) Pourquoi de nombreuses professions des secteurs sanitaire et social exigent un diplôme d'État ?



- A. Parce que ce sont des professions réglementées.
- B. Parce que ce sont des professions qui n'existent pas à l'étranger.
- C. Pour prouver qu'on est en état d'exercer l'activité professionnelle.



**VALIDER**



## 14) Pourquoi de nombreuses professions des secteurs sanitaire et social exigent un diplôme d'État ?

Au contraire d'une école de commerce par exemple qui qualifie pour exercer des métiers très variés, les instituts de formation ou écoles des secteurs social et paramédical forment à un métier bien précis, dont les qualifications sont définies strictement par une réglementation qui peut être différente selon les pays.

D'autres professions sont strictement réglementées, comme architecte par exemple. Les écoles d'architecture délivrent donc aussi un diplôme d'État.

R

